

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE
15 février 2021

DATE DE CONVOCATION
8 février 2021

DATE D’AFFICHAGE
20 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE **33**

PRESENTS **26**

PROCURATION(S) **6**

VOTANTS **32**

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **QUINZE FEVRIER** DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique à la Maison de la Jeunesse et des Associations, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Etaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE, GODEFROY, GRESSENT.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, LOUBASSOU, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, GÜTH, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes TERNISIEN, DELIENCOURT, MANTSOUAKA MASSALA et MM. GUILLON, GASSA, SABIRI, THIERY.

Avaient donné pouvoir : Mme TERNISIEN à M. GHOUL, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. JAMET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme DUVALLET.

M. Baptiste GODEFROY
est nommé Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, BOUTTIER, BARBER REVEILLON et Mmes GUIBERT, BELLENGER, DE ARAUJO, BOJU, NATIER MONTMAYEUR.

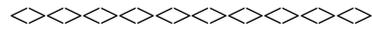
ORDRE DU JOUR

Page

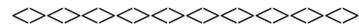
	<i>Une minute de silence à la mémoire de Mme RAUD</i>	3
	Désignation d'un secrétaire de séance	3
	Présentation du projet d'aménagement de la Promenade des Tilleuls dans le cadre du PNRU, par Philippe DELIAU de l'entreprise ALEP	3
	Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020	7
	Informations générales	7
	Compte rendu de délégations de M. le Maire	15
	PROJETS DE DELIBERATION	
	Motion	
1	Priorité à l'éducation	17

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose la désignation de M. Baptiste GODEFROY
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



M. le Maire souhaite présenter ses vœux de bon rétablissement à M. Hervé LOFIDI.



M. Le Maire prononce un discours à la mémoire de Mme Ghislaine RAUD :

Chers amis,

Nous ne pouvions ouvrir cette séance sans saluer la mémoire de Ghislaine Raud et rendre hommage à celle qui fut notre voisine, notre collègue, notre camarade et notre amie. Ghislaine Raud nous a quittés subitement il y a quelques jours, emportée dans sa 66^{ème} année. Nous la savions depuis longtemps fatiguée et malade. Sa mort reste pour les Rolivalois qui l'aimaient un déchirement.

Elle était, par son métier et par ses engagements, la Maire de famille de nombreux Posiens. Sa profession d'assistante maternelle l'avait conduit à croiser le chemin de dizaines de familles. Elle avait développé ainsi un attachement profond à son village et, avec ses habitants, une relation fondée sur la confiance, la proximité et la famille. Au fil des années, elle était devenue une des figures, une des références de la cité des bateliers. Cet enracinement, très vite, a fait naître une volonté : celle de s'engager, de défendre les intérêts de sa commune et de porter haut la voix des Posiennes et des Posiens. Pour y parvenir, rien n'avait été évident. Issue d'un milieu modeste, suivit un parcours qui ne la destinait pas automatiquement à la chose publique, face aux Labelle et aux Leroy, aux notables de poids, où la démocratisation de l'accès aux mandats politiques n'avait pas trouvé force de Loi, elle s'était donc manifestée auprès de quelqu'un que nous connaissons bien à Val-de-Reuil, Albert Zéo, candidat à la succession d'Hubert Labrouche, pour intégrer le collectif constitué pour faire obstacle aux ambitions politiques d'un riche praticien francilien, rejeton de la dynastie des Oberkampf. Éluë à ses côtés en 1995, elle devient son adjointe chargée, notamment, des affaires sociales et des questions de solidarité. Avec l'ambition de servir l'intérêt général, elle accepte, quand personne ne se précipitait pour le remplacer, de prendre la place laissée vacante après le départ d'Albert Zéo. Elle devint donc, en 1998, la première femme à accéder aux responsabilités de Maire dans sa commune de Poses.

Consacrant son temps et son énergie à l'exercice de son mandat, toujours soucieuse de bien faire, elle choisit courageusement de mettre en parenthèse son activité professionnelle et fait partager à sa famille les obligations de sa charge nouvelle.

Pendant près de 10 ans, jusqu'en 2008, elle exerça ses fonctions avec passion et dévouement. Pour Ghislaine Raud, être Maire était un sacerdoce davantage qu'une sinécure. C'était une acharnée de travail, peut-être pour se rassurer, pour y trouver de la confiance, qui cherchait avant toute autre reconnaissance à être digne des responsabilités qui lui avaient été confiées. Pas un jour ne se passait sans qu'elle ne se rende à son bureau, qu'elle n'échange avec les agents communaux, qu'elle n'examine les registres de la trésorerie. Elle gardait toujours un œil sur l'équilibre du budget et la bonne tenue des comptes. Elle savait qu'un village sans école entretenue ou à l'attractivité diminuée était voué au déclin. Elle avait la conviction que l'école, quel que soit l'endroit où l'on réside, que l'on vive à la campagne ou à la ville, devait assurer à chacun les mêmes chances de réussite. C'est la raison pour laquelle, son bâton de premier échevin à la main, elle s'était battue pour obtenir les subventions nécessaires à la création d'une cantine scolaire et à la réfection du centre de loisirs que seule la commune n'aurait pu supporter. Nous nous retrouvions sur ces valeurs. Moyens renforcés pour l'éducation des jeunes Posiens, sauvegarde de l'église Saint Quentin, incarnation physique de la Mairie, rien ne devait porter atteinte à l'intégrité et à l'identité de Poses.

Sa sincérité et son authenticité, loin des calculs, la rendaient hélas vulnérable aux critiques de ses détracteurs. Courageuse et déterminée, elle n'a jamais cédé faisant pourtant les frais d'une misogynie d'un autre temps et de menaces, à peine voilées, servies par les mêmes que ceux qui s'en prennent aujourd'hui à Didier Piednoel. Sa bonne humeur, sans la quitter, s'en trouvait parfois atteinte. Il arrivait qu'elle me confie ses craintes et ses angoisses. Elle n'a jamais été ménagée et c'est pourquoi, gagnée par la fatigue, n'avait pas souhaité solliciter de nouveau la confiance de ses concitoyens pour briguer un troisième mandat.

Venons-en à son attitude à notre égard. Elle était une amie de la plus jeune commune de France pour laquelle elle n'avait jamais manifesté une once de méfiance ou d'hostilité. À l'Agglomération, que Poses avait intégré en même temps que le passage à l'an 2000, elle s'impliquait, travaillait ses dossiers et n'hésitait jamais, ce qui ne lui a pas toujours valu des amitiés, à rejoindre publiquement les positions que nous défendions, mais aussi à défendre sa propre commune, l'avenir de la base qui était sur son territoire et sur le nôtre. Pour la Ville, elle a toujours été un soutien et une alliée. À la Base de Loisirs, dont elle assura la Présidence en 2005, elle avait trouvé en guise de cadeau de bienvenue une gestion marquée du sceau de l'amateurisme et de l'incompétence. Ce peut être pire. Elle y met fin. Lourd fardeau que celui d'un Syndicat gouverné ainsi. Malgré les nombreuses intimidations dont elle fut la cible, elle tenta d'y remédier et s'assainir ses finances avec le respect, l'égard et la considération dus à chacune des communes sur laquelle la Base est installée. C'est une attitude, de bon sens diront certains, mais dont je lui ai toujours été reconnaissant. À Val-de-Reuil, son visage était connu, reconnu et apprécié. De nos élus, cher Jacques, comme de ses fonctionnaires, j'en parlais encore avec Mélanie Boulanger, qui ont eu plaisir à travailler avec elle. Elle n'a jamais considéré Val-de-Reuil comme une menace ou un danger

mais pensait, à juste titre, que dans la proximité et la coopération nous avançons mieux ensemble. Elle a posé les bases d'une relation qui ne s'est, depuis, jamais démenti et participé, à sa manière, à faire évoluer positivement le regard que portent les Posiens sur notre Ville. Sans doute avec elle, comme avec d'autres, serions-nous allés vers une vraie intercommunalité de proximité.

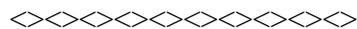
Elle était socialiste, membre de la section de Val-de-Reuil et, même si elle ne le scandait pas pour couvrir le tumulte du barrage, ne mettait jamais un mouchoir sur ses convictions lorsqu'il s'agissait d'accueillir amicalement ou de mettre une salle à la disposition de ses candidats. Elle était fidèle à ses idées et loyale à son parti.

Au titre de nos relations personnelles, je savais pouvoir compter sur elle et elle savait pouvoir compter sur moi. Elle était d'une grande gentillesse avec mon épouse et je me souviens des soirées agréables, des guinguettes et du petit bal de la fête de Poses. Nous l'y retrouvions chaque année avec joie et amitié. En toutes circonstances. Elle ne manquait jamais la présentation des vœux de la municipalité, m'accueillait toujours avec chaleur et sympathie lorsqu'il m'arrivait de m'aventurer sur les bords de Seine, cherchait toujours à se libérer pour assister à nos commémorations et à nos manifestations et lorsqu'elle ne le pouvait pas ne manquait jamais de s'en excuser. Quelques mois après qu'elle se soit retirée de son fauteuil de premier magistrat, lorsqu'elle m'avait demandé d'appuyer sa candidature comme agent administrative au sein de la direction des finances de la Région Haute Normandie, c'est avec plaisir que je l'avais fait et, avec encore plus de joie, que je l'avais vu nous rejoindre.

Naturellement, je me souviens du mariage de Janick et Jean-Luc Léger prononcé, ici, à Val-de-Reuil, sur l'Esplanade de la Mairie. Pour célébrer leur union, et à la demande de la mariée, j'avais accepté deux assesseurs. Leslie Cléret était vêtue de bleu, Ghislaine Raud de rouge et moi de blanc. J'en garde un excellent souvenir. Je sais que Janick et Leslie ont perdu une grande amie.

En votre nom, pour ses trois garçons et ses deux petites filles, pour son mari, auxquels je pense évidemment, je souhaitais que nous lui rendions cet hommage et vous propose de respecter une minute de silence en sa mémoire.

L'assemblée observe une minute de silence



M. DELIAU du Cabinet ALEP Paysagiste, rejoint la séance en visioconférence afin de présenter le projet de la promenade des Tilleuls sur lequel il travaille en collaboration avec Studios Architecture, Technicité et BMF économistes.

Le projet est parti du fleuve et de la rivière qui ont façonné le paysage rolivalois, et le souhait que la promenade des Tilleuls exprime cette géographie.

Le travail a été fait sur 3 niveaux : l'échelle du territoire,

- L'échelle du territoire en reliant les 2 rives, en raccrochant cette coulée verte à la géographie et en connectant la promenade des Tilleuls à l'Eure ;
- A l'échelle de la cité en créant des liant avec la Ville et ses usages ;
- Et enfin à l'échelle du centre-ville en proposant une trame végétale dense

Cette organisation territoriale permet de travailler autour de lieux de vie, de lieux de projets, et d'interconnecter différentes voies transversales :

- Vers l'Eure avec le Voie écologique et son nouveau quartier ;
- La rue Grande
- La nouvelle coulée verte du Mail à travers le nouveau quartier qui va prendre place au niveau du jardins des animaux fantastiques ;
- Et la Voie Marmaille

Ainsi, les travaux concerneront différents secteurs :

- Nature et campagne ;
- Sports et jeunesse ;
- Vie associative et arts ;
- Détente et écologie ;
- Nature et jeux.

L'axe principal sera la promenade des Tilleuls. Aujourd'hui elle est constituée pour trois quarts, avec quelques chaînons manquants (au droit de la piscine par exemple). L'objectif est de créer une voie champêtre, d'y pratiquer un jardinage volontaire et non subi. C'est-à-dire choisir les espaces qui seront tondues et ceux qui pourront rester champêtre. Il faudra également y ajouter des bancs, une signalétique et lui permettre de raconter une histoire :

- Une promenade derrière la piscine ;
- Des vergers et prairie au niveau de la place au temps libre ;
- Un balcon urbain donnant sur le Théâtre ;
- Des gradines sur la voie écologique.

Le jardin des animaux fantastiques et la Place du Pas du Coq feront l'objet d'une attention toute particulière.

- La Place du Pas du Coq sera un lieu profondément végétal, gardant toutefois une partie du stationnement. On parle de place jardin
- Le jardin des animaux fantastiques sera un « central park », c'est-à-dire un poumon au cœur de la Ville, un lieu de convivialité. Mise en scène de tilleuls, jardin thématique en espace clos afin de maîtriser son activité. Ce parc comptera des lieux plus à l'échelle des gens (jardin des saules, clairières fleuries, jardin du Clos Masure). Au centre de la composition se trouvera un pavillon, qui sera un lieu de centralité, un support d'expositions, de concerts...

Mme Dordain souhaite savoir quand débiteront les travaux.

M. Deliau détail le calendrier :

- Préparation de l'avant-projet sur l'ensemble des secteurs jusqu'à l'été
- Démarrage des travaux par le jardin des animaux fantastiques et la promenade des Tilleuls fin 2021 ;

ont été changées en mettant l'accent sur les lampes autour du sautoir de perche.

○ Toutefois, conscient que le système d'éclairage deviendra de moins en moins performant, une fiche au Contrat d'Agglomération a été présentée il y a 3 ans prévoyant le remplacement complet du système (avec passage en Led). Ce projet n'a pas été soutenu par le Département pour tant propriétaire de l'équipement et important contributeur du meeting de « l'Eure »

○ De plus, la piste d'athlétisme du stade Jesse Owens et les luminaires du stade d'honneur, sont prévus cette année. Par ailleurs, nous sommes en négociation avec Vinci sur un projet : le Stade de France, qui a changé l'ensemble de ses projecteurs en 2016 pour l'Euro de Foot, souhaite à nouveau les changer pour des projecteurs commandés par ordinateur. La Ville pourrait alors récupérer ces projecteurs.

Côté performances :

○ **Triple saut masculin**

Hugues Fabrice ZANGO (Burkina Faso), recordman du Monde (18.07m), a remporté l'épreuve en 17,51m (10^{ème} performance mondiale)

○ **800m féminin**

Gudalf TSEGAY (Ethiopie), recordwoman du Monde du 1500 m (3'53''09) remporte l'épreuve du 800m en 1'57''53 (meilleure performance mondiale de la discipline de l'année et record national battu) - 9^{ème} performance de tous les temps.

Audience

○ Nombre de vues : 80 000 vues sur les réseaux sociaux, 120 000 vues sur la TV Sport en France, 200 k personnes ont donc pu y assister

Mme Dordain ajoute que le meeting est habituellement la fête de l'athlétisme, mais cette année en raison du confinement il manquait 3 000 personnes. Il était donc compliqué de mettre une dynamique autour des athlètes. Mais ces derniers sont restés concentrés et ont appréciés que la manifestation soit maintenue. M. Lavillenie a fait des excuses sur les réseaux sociaux en disant qu'il a surtout était déçu de ses propres performances. Les habitués du meeting apprécient toujours autant de performer à Val-de-Reuil et se prêtent au jeu des interview avec plaisir. Pour rappel, le meeting de l'Eure, à Val-de-Reuil, est le 5^{ème} mondial. Cela signifie que le travail fourni par les services et les 150 bénévoles, est important et reconnu.

Enfin, toute personne qui entrait dans l'enceinte du stade J. Owens, lors du meeting, devait faire un test PCR. Pour cela, 3 infirmières étaient présentes, ainsi qu'un médecin, ancien membre du Conseil de l'Ordre et expert auprès des Tribunaux : le Dr Boissin.

• **CONTOURNEMENT EST**

○ **Adoption lundi 8 février par le Conseil de la Métropole Rouen Normandie d'une délibération validant le retrait du soutien financier de la Collectivité au projet**

○ **Conférence de presse jeudi 11 février de Morin et Bellanger annonçant que Région et Département 76 allaient compenser la part Métropole du financement de l'infrastructure soit 66 M €**

○ **Vote en plénière du conseil régional ce lundi 15 février de l'augmentation du soutien régional de 157 à 205 M € soit + 48 M €**

○ **Vote du Conseil Départemental 76 prévu le 8 avril avec un soutien passant de 22 à 40 M € soit +18 M € (soutien de principe au projet déjà réaffirmé en séance plénière le 14 janvier dernier)**

○ **Que fera l'Etat :**

Réponse du Ministre Djebbari à C Morin-Desailly au Sénat le 19/01 :
« **Le projet ne se fera pas contre les collectivités locales** »

Déclaration du Préfet Durand en conférence de presse de Rentrée le 26/01 :

« **L'Etat n'imposera pas une infrastructure qui n'est pas souhaitée** »

Le Ministre comme le Préfet ont rappelé l'importance de prendre en compte un calendrier serré qui doit mener à une concession en 2022.

○ **Opportunité d'un nouveau recours**

■ treize requérants, dont la commune de Val-de-Reuil¹, ont demandé au Conseil d'État d'annuler pour excès de pouvoir le décret du 14 novembre 2017 déclarant d'autorité publique la liaison A28 A13.

■ Par une décision en date du 19 novembre 2020, le Conseil d'État a rejeté l'ensemble de ces requêtes

○ **La délibération de la Métropole constituerait cependant un « changement des circonstances de fait » permettant de déposer un nouveau recours contre ce projet dépassé et destructeur (formellement : une demande d'abrogation)**

• **MARC BLOCH – BAISSÉ DES DOTATIONS HORAIRES – RDV AVEC LE DASEN**

○ **Suppression de 163 heures d'enseignements ;**

○ Fermeture d'une division de seconde et des effectifs programmés pour atteindre 35 à 36 élèves par classe dès leur entrée au lycée ;

○ **Rdv obtenu auprès du DASEN pour accompagner l'association de parents d'élève – ce mardi 16 février**

• **ALLOCATION DE SOLIDARITE AUX ETUDIANTS**

○ **Aide de 250 Euros pour les étudiants (inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur) jusqu'à 25 ans habitant Val-de-Reuil ou ayant**

l'un de leurs deux parents habitant Val-de-Reuil. **Conditions de ressources : reste à vivre de 300 €/mois, mais instruction au cas par cas**

○ **2 types d'instructions :**

une instruction automatique (étudiants post-bac, boursiers, adresse sur la commune, et foyer fiscal non imposable) : un mail de confirmation est envoyé avec une date de versement de l'aide fixée à un mois maximum de délai

une instruction sur entretien individuel si besoins de calculer le reste à vivre ou d'étudier des situations atypiques

○ **130 demandes** déposées, 50 déjà acceptées – Versement effectif d'ici la mi-mars

RENOUVELLEMENT URBAIN

● **PROMENADE DES TILLEULS :**

○ Choix à l'unanimité du lauréat par le jury: **Projet du groupement conjoint dont Atelier Lieux et Paysages (ALEP) , Studios Architecture, TECHNICITE et BMF**

○ Présentation du projet en introduction du Conseil Municipal

● **RENOVATION DE LA DALLE – DELAISSES DE L'ANRU :**

○ Réunions publiques tenues sur la **rue du Lierre** et sur la **rue Traversière** les samedi 16 et 30 janvier ;

○ Celles des **rues Payse et Bon voisin et Pierre Première** seront organisées dans les prochains jours ;

○ Maître d'œuvre : Espace Libre

○ Début des travaux : 2^{ème} trimestre 2021

● **HAMEAU DE L'ANDELLE**

○ Les travaux ont débuté : réhabilitation actuelle des logements situés impasse Yrel

● **AMENAGEMENT DU QUARTIER DU PARC :**

○ Attribution des marchés **dernière semaine de janvier** ;

○ Une réunion publique pour informer les habitants sera organisée dans les prochains jours ;

○ Début des travaux : **courant avril**

● **ÉCOLE VICTOR HUGO**

○ Les travaux ont également débuté : réception prévue avant l'été 2023

• **DEMOLITION PMF :**

- Réunion le **27 janvier** entre la ville, l'EPFN, le Département pour arrêter les modalités et le **calendrier de la démolition du collège**. Calendrier = début 2022
- Demande auprès du Président du Conseil Départemental pour une intervention en compensation de la destruction de la Bamboche pour réhabiliter Les Sablons

• **CREDITS COMPLEMENTAIRES ANRU :**

- Annonces gouvernementales **d'augmentation des fonds ANRU de 36 millions**
- **Rencontre prévue avec l'ANRU d'ici la mi-avril** pour tenter de récupérer de nouvelles enveloppes :
 - Financements complémentaires pour :
 - Réhabilitation chemin Coulis (IBS) ;
 - Réhabilitation des cases commerciales en locaux associatifs rue Grande (IBS) ;
 - Promenade des Tilleuls ;
 - Financements pour nouvelles opérations :
 - Réhabilitation de la Galerie Vivaldi ;
 - Restructuration / Agrandissement MJA

DÉVELOPPEMENT URBAIN

• **VAL-DE-REUIL PARTICIPE A LA PRODUCTION DE VACCINS**

- **FAREVA** va participer au conditionnement du Vaccin du laboratoire allemand CureVac actuellement en phase de test. Dossier de construction traité immédiatement par la ville pour démarrage de la production dans moins de 2 mois.
- **SANOFI** devrait participer à la distribution du vaccin Pfizer

• **OUVERTURE DU MAGASIN ACTION :**

- **Ouverture jeudi 25 mars**, sous réserve de la validation de la commission de sécurité. L'enseigne prévoit le recrutement de 20 employés.
- Aménagement du **parking Action** à partir du mercredi 17 février. Création de 60 places de stationnements, durée des travaux 2 semaines.

● **OUVERTURE DU MAGASIN ALDI :**

○ **Ouverture du magasin Aldi de Val-de-Reuil, mercredi 3 mars.** ALDI reprend la quasi-totalité du réseau des magasins Leader Price. Il souhaite ainsi devenir le leader du discount alimentaire pour que chaque client français « accède à un magasin Aldi en moins de quinze minutes en voiture ».

● **PROJET NEXITY RESIDENCE SENIOR :**

○ Le promoteur **NEXITY** souhaite construire une résidence senior de 80 logements sur l'ilot 14

● **PROJET MOBICAP RESIDENCE PMR :**

○ Dépôt prochain du permis de construire de la **résidence MOBICAP** sur le terrain situé à l'angle nord de l'avenue des Falaises et de la Voie Blanche. L'Agglomération a donné son feu vert pour la vente. **40 logements adaptés** pour les personnes à mobilité réduite.

● **PROJET VINCI CENTRE DE FORMATION:**

○ **Vinci** envisage de créer un centre de formation pour regrouper 3 sites actuellement implantés entre Orléans, Caen et Rouen. Ils souhaitent acheter un terrain de 3ha voie de l'Orée, à côté de data center Orange

● **ESITPA :**

○ Le promoteur **REALITES**, qui est spécialisé dans la reconversion des friches urbaines, va racheter **les locaux de l'ex ESITPA** pour y faire un projet comportant une ferme urbaine et centre de formation aux métiers de l'agriculture, des logements pour les seniors et pour les jeunes actifs et enfin des appartements à la location type « appart hôtel ».

● **BHNS:**

○ Lancement de la **tranche 5 du Bus à Haut Niveau de service** le 1^{er} février. La route sera mise en sens unique dans le sens Cavé=> Val-de-Reuil. Dans l'autre sens, il faudra utiliser la voie de l'Orée au nord de la ville. Durée des travaux 18 mois

○ Le démarrage des travaux du BHNS, route des Falaises n'engendre pas de gros problèmes de circulation, les itinéraires de déviation jouent pleinement leur rôle.

○ La statue de Réveilhac sera placée sur le rond-point du fantôme

○ Important travail **d'Espace Libre** sur les plantations qui accompagneront ce tronçon

QUELQUES AUTRES PROJETS EN COURS:

- Ouverture du **cabinet de kinésithérapeutes chaussée de la voie Blanche** prévue courant mars à l'immeuble « Mon Vêto »
- Reprise des travaux du bâtiment « **Mon Vêto 2** », à l'angle voie Blanche/Falaises, le 1^{er} février. Pour mémoire, 3 commerces (crédit agricole, clinique vétérinaire une à louer) et 27 logements.
- Dépôt du permis de la **3e tranche du centre des Falaises**. Le projet porte sur des bureaux, des activités de service (notamment la crèche « People & Baby ») et quelques cases commerciales de proximité.
- Permis de construire accordé au Foyer Stéphanois pour la construction de **27 maisons en accession** entre le CFA et l'école Coluche.
- Dépôt, le 10 décembre, du permis de construire pour les **3 immeubles de bureaux de SPIE à la gare** (total 7125m²). Projet réalisé en partenariat avec la SHEMA (société régionale d'aménagement), l'EPFN et la CASE.
- **Xlight** vient de lancer ses travaux avenue des Falaises. Pour mémoire, il s'agit de construire le siège social de la société spécialisée dans l'éclairage urbain ainsi qu'un espace dédié au coworking.

SECURITE

ARRIVEE DE 10 POLICIERS SUPPLEMENTAIRES AU COMMISSARIAT

- **10 gardiens de la paix** sortis de l'école de police viendront renforcer les effectifs du commissariat fin février, au moins 5 autres affectations sont attendues cette année
- Lobbying pour obtenir davantage d'Officiers de police judiciaire et revenir sur l'absence de **prime de fidélisation** pour les agents du commissariat de Val-de-Reuil (Courrier au Ministre de l'Intérieur signé le 16 janvier).

CLSPD ET CONSEIL DE SECURITE

- **Objectif** : réunion d'un CLSPD restreint pour permettre le lancement du Conseil de Sécurité avant la fin mars ;
- **Conseil de Sécurité** : organe opérationnel du CLSPD reposant sur un **groupe nominatif** ayant vocation à traiter les cas concrets pour prendre le problème à la source, échanger les informations entre services, accélérer la réaction
- 3 groupes à distinguer, groupe nominatif, groupe VIF (violences intrafamiliales) + groupe bailleurs

MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION ET NUMERIQUE

- **DEPLOIEMENT DES PRISES DE RENDEZ-VOUS EN LIGNE** pour
 - Les actes d'état-civil
 - Les papiers d'identité (Carte d'identité et passeport)
 - Les inscriptions dans les écoles (à venir au cours du mois de Février)

- **POINTS D'ACCES PUBLIC ET GRATUIT A INTERNET EN WIFI – OPERATION « WIFI4EU » :**
 - **Réception des 18 points d'accès** (5 points intérieurs, 13 points extérieurs) le 19 janvier dernier.
 - Lieux d'implantation : Mairie ; CCAS ; Médiathèque ; Stade JO ; Jardin Sportif ; MJA ; Gymnase Alphonse Allais ; La Prétontaine ; Conservatoire de musique et de danse ; Théâtre de l'Arsenal

- **OUVERTURE LE 15 FEVRIER DU PORTAIL MEDIATHEQUE :**
<https://www.mediatheque.valdereuil.fr/>

- **REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE**
 - Refonte sur le site internet de la navigation plus simple et aisée pour les utilisateurs (+25% de trafic sur 2 semaines)
 - Mise en ligne du formulaire de demande d'aide exceptionnelle pour les étudiants
 - Mise en ligne du formulaire de demande de stage auprès des services
 - Mise en ligne des demandes d'arrêtés de voirie pour les travaux dans Val-de-Reuil
 - Recherche d'une solution pour la présentation en 360° des travaux à Val-de-Reuil
 - La « newsletter » : Plus de 500 abonnés, **abonnez-vous**

- **PROJET MEMOIRE NUMERIQUE**
 - La numérisation du fond d'archives Médiathèque est en cours (supports papiers, diapositives, photos argentiques, bandes vidéos tout format) l'apport d'un / d'une stagiaire spécialisé dans les questions d'archivage interviendra dans les semaines qui viennent.
 - Contact a été pris avec la Bibliothèque Nationale de France, dans le cadre de « Gallica » - marque blanche

EMPLOI

CITE DE L'EMPLOI :

○ **Cité de l'emploi : report de la signature** le 28 janvier de la charte de la convention Cité de l'emploi en présence du Maire, du Préfet et de la Sous-Préfète

MEDIATION / GUSP

○ **Chantier jeunes vacances** de février 2021 : 1 coordinateur, 2 encadrants et 12 jeunes lycéens

SPORT

REOUVERTURE DE LA PISCINE

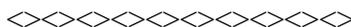
Travail en cours pour permettre la réouverture de la piscine (grâce à l'ouverture du toit)

SKATEPARK:

○ **Relocalisation du SkatePark sur un terrain entre JO et le terrain de foot synthétique, cédé par la CASE**

○ Un projet concerté avec les riverains qui subissait des nuisances

○ Un skatepark qui sera plus grand, plus urbain, mieux adapté



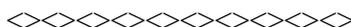
PRISES DE POSTE

○ Elisabeth BOUJU, responsable du service logement, à compter du 8 février 2021

○ Paula DE ARAUJO, au service emploi

○ Capucine NATIER, médiatrice associative à la MJA

○ Anne LEHELLOCO, responsable Développement Durable à compter du 1^{er} mars 2021.



COMPTE RENDU DE DELEGATIONS DE M. LE MAIRE

Par délibération n°20/05/02 du 26 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, un certain nombre de ses compétences.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire doit rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre à ce titre.

MARCHES PUBLICS (Art. L.2122-22 – 4° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Attributions

<u>Marché</u>	<u>Objet</u>	<u>Titulaire</u>	<u>Montant HT</u>
M2020/07	Marché d'exploitation maintenance des installations de CVC et traitements d'eaux de la piscine municipale	ENGIE Energie Services – ENGIE Solutions	756 408.50 € (sur la durée totale du marché : 5 ans)

LOUAGE DE CHOSES (Art. L.2122-22 – 5° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Locaux de l'associations RERS – 118 rue Grande

Mise à disposition de locaux, par la Ville au bénéfice de l'association Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs (RERS).

Mise à disposition consentie à titre gracieux.

Surface : 63.28 m²

Durée : 1 an, renouvelable par périodes d'une année dans la limite de trois années consécutives.

Kiosque des Médiateurs – 117 bis rue Grande

Location par la Ville, auprès du bailleur Immobilière Basse Seine, d'un local destiné à abriter l'équipe de Gestion Urbaine de Proximité (GUSP) municipale.

Surface : 29.44 m²

Prix : 600 € / an

Durée : 1 an, renouvelable par périodes d'une année dans la limite de trois années consécutives.

Box 1260 – rue Grande – Bâtiment dit *La Rotonde*

Mise à disposition par le bailleur Immobilière Basse Seine, au bénéfice de la Ville, d'un box à usage de garage.

Surface : 13 m²

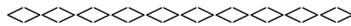
Durée : 6 mois (du 15 décembre 2020 au 15 juin 2021)

ACCEPTATION D'INDEMNITES D'ASSURANCE (Art. L.2122-22 – 6° - Code Général des Collectivités Territoriales)

Dommmages aux Biens

Nature du sinistre	Date de survenance du sinistre	Montant remboursé à la Ville
Dommmages aux installations CTA du groupe scolaire Jean MOULIN	14/10/2020	8 221.30 €
Dégât des eaux au Centre Communal d'Action Sociale	21/08/2020	5 677.46 €

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,
Prend acte**



M. le Maire indique que M. William THIERY avait déposé une motion équivalente à celle qui sera présentée ce soir. Cette dernière étant déjà à l'ordre du jour, elle est présentée au Conseil Municipal :

Motion

Pour nos enfants, pour notre avenir, il faut un vrai budget et de vrais moyens aux établissements d'enseignement.

M. le Maire expose au Conseil municipal,

En préparation de la rentrée scolaire 2021/2022, les prévisions d'effectifs et de moyens affectés aux établissements scolaires du second degré viennent d'être dévoilés. **Classes surchargées, dotations horaires diminuées, conditions de sécurité des sera le sort des collégiens et lycéens rolivalois dès septembre prochain.** C'est est la voie ou plutôt l'impasse vers l'échec, que tracent Département et Rectorat pour les enfants de Val-de-Reuil, Léry, Pont de l'Arche, Poses ou du Vaudreuil. Incohérence, désinvolture et mépris se le disputent pour caractériser ces orientations néfastes auxquelles il doit être immédiatement remédié, **Cette situation ne peut durer.**

Depuis 20 ans, la municipalité investit, chaque année, 2 millions d'euros en moyenne dans la réussite éducative des élèves Rolivalois. Écoles reconstruites, réhabilitées et modernisées, projets pédagogiques innovants, soutenus et financés, sorties scolaires subventionnées, classes numérisées, matériel acheté ou remplacé, dédoublements des effectifs facilités, moyens humains renforcés avant, pendant et après les temps scolaires, davantage encore pendant les deux confinements : la Ville a fait de l'éducation la première de ses priorités. **Il n'est pas un dispositif, une mesure ou une expérimentation proposée par le Ministère de l'Education Nationale en faveur de l'Education prioritaire que nous**

n'ayons intégré ou accompagné. Cette politique partenariale volontariste, construite avec les Inspections de circonscription ou d'académie, grâce au remarquable travail du corps enseignant, s'est traduite dans notre Ville par une hausse continue du nombre d'élèves, de classes et de professeurs. Elle n'a qu'un seul objectif : **permettre à chaque élève, quel que soit son origine ou son parcours de compenser, par l'école, les inégalités de la vie. Les statistiques le rappellent : celles-ci sont, hélas, à Val-de-Reuil plus prononcées que partout ailleurs dans l'Eure. Notre engagement devrait être relayé par l'ensemble de la communauté éducative. Il ne semble plus trouver, chez ceux qui ont la responsabilité d'y veiller, la moindre volonté. **Pour le Département et le Rectorat, assurer l'égalité des chances ne serait pas un objectif ?****

Avec 630 élèves, au moins, dans un établissement dont on a longtemps dit qu'il ne pouvait en compter que 500 et qui n'en abritait autrefois que 400, **les effectifs du collège Michel de Montaigne, à la prochaine rentrée, vont exploser.** Au-delà de l'inquiétante augmentation du nombre des élèves par classe, et d'un environnement pédagogique dégradé, **c'est la sécurité même des enfants qui n'est plus assurée.** Faudra-t-il attendre qu'un accident se produise pour s'en inquiéter ? La commission de sécurité a eu l'occasion, à plusieurs reprises, d'estimer que **les locaux actuels**, par leurs circulations inadaptées, des couloirs étroits et des toilettes en nombre insuffisant (10 en tout et pour tout), **ne peuvent accueillir autant d'enfants.** La limite compatible avec un accueil de qualité, déjà dépassée cette année, va continuer d'être franchie en période de pandémie sans qu'aucun moyen d'encadrement supplémentaire ne soit prévu pour en neutraliser les effets. **Le collège Michel de Montaigne n'est, hélas, pas le seul à faire les frais de cette politique de gribouille.**

Le Collège Alphonse Allais, lui, ne conserve de son appellation REP+ que le nom. Seul collège du département de l'Eure à entrer encore dans cette catégorie, après la fermeture de Pablo Neruda à Evreux, toute personne censée aurait pensé, sans imaginer se tromper, qu'il ferait l'objet d'une attention plus soutenue. Les élèves de Criquebeuf et des Damps, que le Département, déconnecté de toute réalité, obstinément enfermé dans ses illusions, avait cru voir intégrer l'établissement pour diversifier les origines sociales des enfants, s'en sont allés vers l'enseignement privé. Pari perdu. En matière d'éducation, il vaut mieux tenir la barre que naviguer au hasard et jouer à la loterie. **La proportion de catégorie sociale défavorisée, près de 80%, n'a jamais été aussi élevée dans ce collège. Une révision immédiate de la carte scolaire est indispensable.** Elle permettrait de rapatrier les élèves enfermés plus d'une heure dans les transports, de Pont de l'Arche à Louviers, soumis à un rythme journalier effréné, contraire à toutes les recommandations pédagogiques en matière de rythme de l'enfant, partant de chez eux à 7h15 pour n'en revenir qu'à 18h15. Ils retrouveraient ainsi, dans un établissement qui a la capacité de les recevoir, des conditions d'études favorables à leur réussite. **La Ville, les parents et les enseignants le demandent.**

Comme si cela n'était pas assez, **la même chose arrive désormais au Lycée Marc Bloch.** Celui-ci, il y a trois ans encore, affichait des résultats

au Baccalauréat parmi les meilleurs de l'Académie et faisait pâlir les établissements rouennais assis sur leur réputation. C'était trop beau. **L'établissement subit désormais la réduction de ses dotations horaires, la fermeture d'une division de seconde et des effectifs programmés pour atteindre 35 à 36 élèves par classe dès leur entrée au lycée. Pour les trois prochaines années, ce sont 163 heures d'enseignement qui seront retranchées du quota annuel dont est doté le lycée.** Comment, dans ces conditions, à l'oral, en langues étrangères, dans les enseignements scientifiques, pour lesquels toutes les études internationales s'accordent à dire que nous accusons un retard important, un élève peut-il s'exprimer ? **L'établissement de Val-de-Reuil, le seul, dans l'Eure, à être directement rattaché à un réseau d'éducation prioritaire renforcé, dans lequel étudient 300 élèves issus d'un Quartier Politique de la Ville, serait celui qui perdrait le plus d'heures de tous les établissements du département. Scandaleux.**

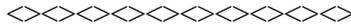
Depuis trois ans, les signaux d'alarme ont tous été tirés : baisse de la réussite aux épreuves du Baccalauréat, suppression des heures d'aide personnalisée en langues, en mathématiques et en français, fin du dédoublement des heures d'enseignement moral et civique, renoncement à de nombreux projets impliquant des rémunérations en heures supplémentaires effectives. On prétexte, pour justifier ce coup de rabot, une baisse progressive des effectifs. **C'est la perte d'attractivité et la baisse des moyens qui sont la cause de ce recul. Non l'inverse.** Que sont devenus les programmes d'excellence, l'originalité, la rareté, la spécialité qui permettaient d'attirer des élèves de l'Agglomération et du département ? Pour combattre les inégalités, il faut éviter l'appauvrissement ou la banalité. Ce sont ces programmes, ces options, en langues rares ou anciennes par exemple, ces projets, culturels et internationaux, qui, demain démantelés, permettaient d'élever, d'émanciper, d'ouvrir à de nouveaux horizons des lycéens qui, à défaut de revenus familiaux suffisants, pouvaient en bénéficier. C'est aussi se prémunir qu'on assassine d'autres Samuel Paty. **Je connais le dévouement et l'engagement sans faille des enseignants. Leur ambition est intacte. Il faut un réveil et un sursaut du rectorat.**

Alors que chacun s'inquiète des risques de décrochage et des conséquences de la crise sanitaire sur l'avenir de notre jeunesse, que le gouvernement, hier soir, par la voix du Premier ministre Jean Castex, annonçait des moyens renforcés pour les quartiers de grande précarité, **nous demandons, que, sous l'autorité de la Rectrice d'Académie, sans prétexter pour ne rien faire l'imminence d'élections locales, qu'une réunion visant à accélérer la révision de la carte scolaire du second degré, garante de la sécurité des élèves et de l'équilibre et la mixité des effectifs dans les collèges de Val-de-Reuil, Pont de l'Arche et Louviers, soit organisée et que l'on en finisse sans délai avec les coupes budgétaires, les fermetures de division en seconde, l'absence de vision et d'ambition dont souffre actuellement notre Lycée.**

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **APPROUVE** la motion proposée par M. le Maire
- **DEMANDE** la révision des 20 cartes scolaire du second degré, un moratoire sur la dotation horaire globale dans tous les collèges et lycées du réseau éducatif de Val-de-Reuil et le maintien de toutes les classes.



Délibération N°01

AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE / DEVELOPPEMENT – RENOUVELLEMENT URBAIN– CREATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Le développement durable, la protection de l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique et la transition écologique **ne sont plus un choix**. Ils **sont devenus une nécessité** que tout responsable élu se doit de mettre au cœur de son action.

La majorité municipale en avait pris toute la mesure **en s'engageant devant les roivalois pour investir massivement dans ces domaines** pour préserver ses paysages, la planète et la biodiversité.

Pour y parvenir, il est indispensable de **se doter de moyens humains adéquats**, afin que ces enjeux soient incarnés quotidiennement par un cadre compétent. C'est ainsi que l'engagement avait été pris de recruter au sein de son administration un cadre chargé de ces problématiques.

Sous l'autorité du Directeur Général des Services et rattaché directement au Directeur Général des Services techniques, le responsable du développement durable, de l'environnement, de la performance énergétique et des mobilités sera amené à développer une vision exhaustive et stratégique des enjeux de la collectivité et de ses partenaires en matière d'environnement.

L'aménagement, le développement et le renouvellement urbain représenteront un axe de travail essentiel pour affirmer la **vocation d'excellence environnementale** à l'échelle nationale de Val-de-Reuil. La **performance énergétique des bâtiments**, la maîtrise des fluides et les économies d'énergie structureront l'action de la collectivité en lien avec les programmes animés par l'Etat, les Collectivités partenaires et tous les opérateurs de l'environnement. La ville approfondira sa coopération avec les maîtres d'ouvrages extérieurs, en particulier **les organismes de logement social**, dans le champ de l'environnement et de la performance énergétique.

La municipalité renforcera son action pour **mieux informer, sensibiliser et accompagner sa population en matière d'environnement**. Les enfants des écoles et centres de loisirs, public essentiel dans la diffusion des bonnes pratiques, continueront d'être au cœur de l'action municipale. Dans le cadre de la constitution d'un guichet unifié pour les associations, la ville intégrera systématiquement l'approche environnementale à tout projet de coopération.

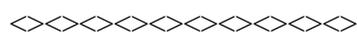
La **protection et la valorisation des espaces naturels** de la Commune représenteront enfin une orientation **centrale de l'action municipale**. Une stratégie globale d'intégration de la nature en ville, en lien avec les aménagements du Programme national de rénovation urbaine, sera structurée. La municipalité portera une attention particulière au lien entre la ville et l'eau et aux spécificités de la flore et de la faune roivaloises, en lien avec les partenaires institutionnels (syndicat mixte de la base de loisirs de Lery-Poses) et associatifs (Groupe ornithologique normand). Une réflexion sera engagée sur le renforcement des usages de loisirs et le développement du tourisme. L'agriculture, le maraîchage et l'alimentation en lien avec les problématiques de restauration scolaire seront également intégrés à cette approche globale.

Le responsable de l'environnement et du développement durable, en lien avec Mme l'adjointe au Maire chargée de la transition écologique, aura en charge la mise en œuvre de ces orientations, l'évaluation de leurs résultats ainsi que la préparation d'un rapport d'activité écologique annuel qui sera présenté devant le conseil municipal.

Un processus de recrutement a été lancé en septembre dernier. 45 candidatures ont été reçues, 10 de ces candidats ont fait l'objet de tests de mise en situation, 3 ont été auditionnés. Une candidature se détache aujourd'hui. Cette personne pourrait être recrutée à effet du 1^{er} mars prochain. Aussi, **il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de ce poste au tableau des effectifs.**

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un poste à temps complet de responsable de l'environnement et du développement durable. Ce recrutement devra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A du cadre d'emploi d'attaché territorial ou d'ingénieur territorial. La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné ;
- **MODIFIE** le tableau des effectifs annexés au budget primitif ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de la commune,



Délibération N°02

GESTION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

En application de l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT), la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme.

En application de l'article R. 2311-9 du CGCT, les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote du Conseil, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget ou de décision modificative.

Par délibération du 30 mars 2017, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'une gestion des crédits d'investissement en Autorisations de Programme (AP) et en Crédits de Paiement (CP).

La présente délibération a pour objet d'actualiser les autorisations de programme (AP) dans le cadre du budget primitif 2021.

La création de nouveaux programmes :

- Le programme 10034, aménagement du parc écologique pour 1 322 175 € en dépenses et 996 200 en recettes.
- Le programme 10036 piste d'athlétisme pour 1 780 000 € en dépenses et 230 500 en **recettes**.

L'augmentation des autorisations suivantes :

- Le programme 10006, BEA pour 2 800 000 €
- Le programme 10012, projets et équipements culturels pour 294 713€
- Le programme 10023, parvis de la crèche du Pivollet pour 9 000 €

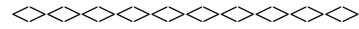
Le montant global des AP en dépenses est de 65 434 138,29 € et en recettes 23 171 247,00 €

Sur la base de ces éléments,

- **Vu** l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Locales (CGCT)
- **Vu** la délibération du 30 mars 2017 approuvant la mise en place de la gestion en AP/CP ;
- **Vu** la délibération du 2/7/2020 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la révision et la création des autorisations de programme présentée dans le tableau joint en annexe



Délibération N°03

BUDGET PRIMITIF 2021

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Conseil municipal, lors de la séance du 16 décembre 2020 a acté le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) et les bases budgétaires et financières sur lesquelles le Budget Primitif 2021 a été construit. Ce budget est une nouvelle fois construit autour de 10 axes, **10 piliers, autour desquels est construit l'action municipale :**

- **Ne pas augmenter les impôts**, ce qui sera le cas pour la 21ème année consécutive ni les tarifs publics ;
- **Maîtriser la dette et la réduire** en dehors de l'effort à consentir la réalisation du PNRU2 ;
- **Poursuivre la politique agressive de recherche de subventions** et de partenariats pour accompagner les projets municipaux ;
- **Mobiliser les crédits nécessaires (6,8 millions d'euros) à la réalisation d'un PNRU 2** d'un montant total de 136 003 853 HT € dont 60% consacrés à l'habitat et 40 % aux équipements publics ;
- **Investir dans la protection de l'environnement et la transition énergétique ;**
- **Maintenir la politique ambitieuse de construction de nouveaux logements ;**
- **Donner la priorité à l'éducation et à l'école ;**
- **Entretien et maintenir le patrimoine urbain ;**
- **Développer l'accès au sport et la culture pour tous ;**
- **Développer une politique de solidarité forte** à destination des rolivalois

Il a été élaboré conformément au règlement budgétaire et financier adopté en juillet 2020, dans le respect **des principes de sincérité et de prudence** toujours suivi en matière budgétaire et financière la majorité municipale.

Depuis 2017, les inscriptions nouvelles en section d'investissement sont présentées sous la forme d'Autorisations de Programme (AP) et de Crédits de Paiements (CP). Les opérations antérieures à 2017 et les nouvelles opérations n'entrent pas dans ce cadre.

Le Budget Primitif 2021 s'élève à **60 466 320 €** (mouvements d'ordre inclus). La répartition entre sections de fonctionnement et d'investissement est la suivante :

SECTIONS	BUDGET VOTE 2020	PROPOSITION 2021
FONCTIONNEMENT	33 432 214,94	31 182 108,00
INVESTISSEMENT	25 510 333,07	29 284 212,00
Total	58 942 548,01	60 466 320,00

I / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement a été élaboré en tenant compte de la pandémie du COVID 19 qui impacte les dépenses mais aussi les recettes notamment liées au services municipaux (cantines, piscine...). **L'incertitude qu'accompagne le contexte sanitaire actuel nous invite à la prudence et à l'imagination.**

Ainsi, s'il serait insincère de considérer 2021 comme une année normale, l'espoir existe que l'été approchant, la vaccination s'accéléralant, **le second semestre de cette année nous permette de réunir de nouveau les rolivalois en nombre autour des manifestations habituellement organisées.** Ce budget primitif tient compte de ces perspectives. Si d'aventure, malheureux, contraints et forcés, cette possibilité ne nous était pas offerte, le budget serait revu en conséquence dans le cadre d'une prochaine décision modificative.

A. Des projections de dépenses de fonctionnement contenues et responsables

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **27,2 M€**, en progression de 2 % par rapport au réalisé 2020 (26,8 M€). Cette évolution est contenue malgré les charges de fonctionnement que fait peser la pandémie. Pour y parvenir, **la rigueur absolue est appliquée aux frais financiers** avec notamment la perspective de rachat du Centre Technique Municipal et des négociations d'emprunts très compétitifs, **reflet de la bonne santé financière de la Ville :**

Chapitre	BUDGET 2020	CA PREVISIONNEL 2020	PROPOSITION 2021	Evolution /budget	Evolution /réalisé
CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 708 390,00	8 698 312,79	8 956 519,00	3%	3%
CHARGES DE PERSONNEL	13 282 664,00	12 907 385,83	13 280 110,00	0%	3%
DEPENSES IMPREVUES	120 592,38	-	50 000,00	-59%	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	4 014 077,00	3 891 907,97	3 806 741,00	-5%	-2%
CHARGES FINANCIERES	1 172 282,00	1 177 713,66	1 004 055,00	-14%	-15%
CHARGES EXCEPTIONNELLES	35 200,00	31 715,14	38 940,00	11%	23%
DOTATIONS AUX PROVISIONS	102 000,00	102 000,00	102 000,00	0%	0%
TOTAL DEPENSES REELLES	27 435 205,38	26 809 035,39	27 238 365,00	-1%	2%
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 350 122,56	-	3 299 716,00		
OPER ORDRE ENTRE SECTION	646 887,00	725 632,69	644 027,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 997 009,56	725 632,69	3 943 743,00		
TOTAL	33 432 214,94	27 534 668,08	31 182 108,00		

Les charges à caractère général (011) :

Ce chapitre prévu pour **8,9 M€**, est en augmentation de 3 % par rapport au réalisé 2020 (8,7 M€).

Cette évolution provient notamment des **coûts supplémentaires liés à la pandémie** (moyens de protection). Elle s'explique également par l'engagement environnemental fort de la municipalité qui a décidé le remplacement de son parc automobile pour **abandonner les véhicules thermiques au profit de véhicules électriques** et, plus rarement, hybrides. La protection de l'environnement, la préservation de l'avenir, a parfois un coût que la majorité municipale accepte de supporter.

Les charges de personnel (012) :

L'enveloppe inscrite à ce chapitre est conforme à la présentation faite lors du ROB 2020 à **13,28 M€**. Ces inscriptions sont identiques à celles prévues au BP 2020 mais en progression de 3 % par rapport au réalisé de l'exercice précédent.

Cette évolution s'explique par 3 phénomènes :

- **Le réglementaire GVT** (glissement, technicité et vieillissement) qui tient compte de l'évolution automatique des carrières des agents (avancements de grades, promotions internes) ;
- **Le paiement des heures supplémentaires** liées aux manifestations organisées par la collectivité à destination des habitants. Si 2020 a entraîné l'annulation de la quasi intégralité de celles-ci, il a été tenu compte de la possibilité d'en organiser certaines à l'approche de l'été et au cours du 2nd semestre. Il est donc normal de connaître une évolution de ce poste de dépense ;
- **La création du poste de Responsable du Développement Durable.**

Les autres charges de gestion courantes (65) :

Ce chapitre comprend notamment :

- La subvention prévue pour le fonctionnement des actions financées par le CCAS d'un montant de 1 500 000. €.
- La contribution versée au SIEM pour l'équilibre de son budget d'un montant de 515 552 € ;
- La contribution obligatoire au SDIS de l'Eure d'un montant de 466 000€

L'ensemble de ces dépenses sont estimées à **3,9 M€ avec** une diminution de 2 % par rapport au réalisé (-5 % par rapport au BP 2020). Le travail de **recherches actives de financement** (surtout auprès de l'État) pour financer l'action sociale de la Commune permet ainsi de réduire la participation des contribuables rolivalois (**de l'ordre de 200 k€**) aux différentes aides versées aux plus fragiles bien que le budget du CCAS soit en augmentation pour atténuer les effets de la crise économique que notre pays subit.

Les frais financiers (66) :

Ils sont en diminution de 15 % dus à la baisse de l'encours de la dette, à l'extinction d'emprunt aux taux d'intérêt plus importants que contractés ces dernières années.

Les charges exceptionnelles (67) :

Prévues pour un montant de 39 k€, elles permettent d'enregistrer l'annulation de titres sur exercices antérieurs ou de charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

B) Des hypothèses de recettes de fonctionnement volontairement prudentes

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au B.P. 2021 diminuent de 2% par rapport au réalisé 2020.

Chapitre	BUDGET 2020	CA PREVISIONNEL 2020	PROPOSITION 2021	Evolution /budget	Evolution /réalisé
RESULTAT FONCTION REPORTE	1 887 922,94	-	-		
ATTENUATIONS DE CHARGES	250 000,00	282 629,93	240 000,00	-4%	-15%
OPERATION ORDRE ENTRE SECTION	50 000,00	38 366,19	20 000,00	-60%	-48%
PRODUITS DES SERVICES	854 068,00	627 549,97	640 955,00	-25%	2%
IMPOTS ET TAXES	22 409 696,00	22 292 369,95	22 357 645,00	0%	0%
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART	7 610 395,00	8 123 328,64	7 453 488,00	-2%	-8%
AUT PRODUITS GESTION COURANTES	180 390,00	139 370,16	89 400,00	-50%	-36%
PRODUITS FINANCIERS	56 000,00	52 618,71	52 620,00	-6%	0%
PRODUITS EXCEPTIONNELS	133 743,00	143 530,97	328 000,00	145%	129%
Total	33 432 214,94	31 699 764,52	31 182 108,00	-7%	-2%

Cette baisse s'explique notamment par 3 phénomènes :

- **Les résultats (positifs) du précédent** exercice ne peuvent être affectés au suivant qu'après adoption du Compte Administratif. L'approbation de celui sera soumis au vote du Conseil lors de sa prochaine séance ;
- Les services de la Ville ont réussi à **obtenir un très fort apport de subventions (+500 k€)**, notamment au titre de la Politique de la Ville) en 2020. Ces financements ne sont, bien entendu, pas automatiquement reconduits une année sur l'autre. Ainsi, par esprit de sincérité et de prudence, ces recettes supplémentaires n'ont pas été inscrites de la maquette du budget 2021. Toutefois, ce même travail est actuellement mené et il peut être sereinement attendu de nouvelles recettes de ce type en 2021 qui seront inscrites à l'occasion d'une décision modificative ;
- La projection de la fiscalité reste prudente en l'absence de notification officielle par les services du Trésor Public.

En 2021, le virement à la section d'investissement s'élève à 3,3 M€.

II/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les dépenses d'investissement projetées en 2021 s'élèvent à un montant **historique de 29 M€** dont 86% consacrées aux travaux et aux équipements de la Ville. Ce montant s'explique d'abord par **la réalisation du PNRU2** mais également par la **capacité historique de la Ville à poursuivre, dans le même temps, son programme de réhabilitation des groupes scolaires de la Ville et de l'amélioration du cadre de vie.**

A) Les dépenses d'investissement : entre projets structurants et projets de proximité pour améliorer le cadre de vie de tous

Chapitre	BUDGET 2020	CA PREVISIONNEL 2020	PROPOSITION 2021
SOLDE INVEST REPORTE	5 541 032,51	-	-
DEPENSES IMPREVUES	118 255,56	-	137 560,00
OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	50 000,00	38 366,19	20 000,00
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	3 357 667,00	3 356 625,93	3 476 996,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	117 500,00	120 497,06	183 076,00
SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	394 000,00	35 703,71	325 350,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 348 253,00	886 594,75	1 612 460,00
IMMOBILISATIONS EN COURS	13 003 625,00	8 780 645,94	19 222 170,00
AUTRES IMMO FINANCIERES	580 000,00	578 674,30	4 306 600,00
Total	25 510 333,07	13 797 107,88	29 284 212,00

Les opérations prévues pour 2021 s'élèvent à 25 M€ dont près de 14 millions pour des travaux liés au PNRU 2 (soit 56 %), détaillées ci-dessous.

S'agissant du PNRU 2 :

- **La halle sportive Léo LAGRANGE** sera achevée,
- Le chantier de la **nouvelle école Victor Hugo** et du centre de loisirs des Cerfs-Volants sera lancé,
- Cela sera également le cas pour réaffirmation de **la promenade des tilleuls** ;
- Les rue du **lierre, Traversière, Payse, Bonvoisin et Pierre Première** seront rénovées ;

Dans le même temps :

- **La piste d'athlétisme extérieure du stade Jesse OWENS** sera réhabilitée, mise aux nouvelles normes et modernisées avec comme objectif d'accueillir les délégations étrangères dans le cadre de la préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Concernant les bâtiments sportifs, **le bardage vieillissant du tennis / squash sera rénové.** Un **skate parc** nouvelle génération viendra compléter le parc olympique, entre la halle couverte Jesse OWENS et le terrain de football synthétique ;

- Le programme de **rénovation des groupes scolaires** sera poursuivi avec notamment le lancement, sur 3 ans, du **projet de modernisation des cantines** (pour de meilleures conditions d'accueil et le passage en self systématique). L'intervention dans les écoles représentera en 2021 plus de **1,3 M €** ;
- Un effort conséquent de plus de **1,1 M €** sera réalisé cette année pour **améliorer le cadre de vie** (mise en place d'une **piste cyclable route de Louviers, entre la chaussée de Léry et la chaussée de la voie blanche** ; **prolongation de la voie de l'Abysse** pour la relier à la route des Sablons et connecter la zone résidentielle à l'École Léon BLUM ; **remplacement des journaux d'information électroniques** vétustes par des journaux digitaux pour assurer une meilleure information de la population ; **sécurisation des mobilités piétonnes** (notamment au carrefour chaussée de la voie blanche / voie des rougettes) ; **reprise en peinture de la passerelle route des lacs** pour accompagner la réhabilitation de la Résidence des Cascades ; poursuite du **plan 1 000 arbres...**) ;
- La **Maison de la Jeunesse et des Associations** fera l'objet d'un projet **modernisation** (peinture, sols) et **d'extension** pour y adjoindre le **guichet des associations** où celles-ci pourront trouver renseignements, espaces numériques en libre utilisation et espace de coworking ;

Enfin, comme évoqué lors du ROB, il est aussi prévu, grâce aux nouvelles capacités financière de la Ville, de racheter le Centre Technique Municipale (4,3 M €). Le financement par l'emprunt de cette acquisition entrainera la résiliation du bail emphytéotique correspondant, soit une économie de 4,5 M € sur la période restant de ce contrat (- 300 k€ par an pendant 15 ans).

Chapitre	BUDGET 2020	CA PREVISIONNEL 2020	PROPOSTION 2021
AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE			
10007 - ILOT 14 (BZ308)	300 000,00	-	300 000,00
10019 - TRAV MODERNISATION RENOV	435 048,00	338 624,37	45 689,00
10005 - PPP ECLAIRAGE VIDEO	720 000,00	719 999,53	760 000,00
10028 - AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE	909 400,00	425 435,25	1 162 415,00
10034 - AMENAGEMENT PARC ECOLOGIQUE	-	-	96 675,00
10023 - PARVIS CRECHE PIVOLLET	372 000,00	368 059,39	9 000,00
TOTAL AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE	2 736 448,00	1 852 118,54	2 373 779,00
AMENAGEMENT SPORTIF			
10011 - PROJETS ET EQUIP SPORTIFS	703 803,00	637 738,62	75 786,00
10036 - PISTE ATHLETISME	-	-	1 030 000,00
10033 - EQUIPEMENTS SPORTIFS	97 500,00	35 769,22	278 096,00
TOTAL AMENAGEMENT SPORTIF	801 303,00	673 507,84	1 383 882,00
PNRU			
10008 - ANRU/PNRU2	21 000,00	-	16 000,00
10021 - PNRU2 - CERFS VOLANTS	1 716 480,00	590 667,93	5 972 000,00
10022 - PNRU2 - LEO LAGRANGE	5 628 000,00	4 730 907,99	5 837 000,00
10024 - PNRU2-ESP PUBLICS DALLE	100 000,00	-	1 467 180,00
10025 - PNRU2-PROMENADE TILLEULS	100 000,00	-	708 660,00
TOTAL PNRU	7 565 480,00	5 321 575,92	14 000 840,00
EQUIPEMENTS SCOLAIRES			
10017 - TRAVAUX GS DOMINOS	420 000,00	394 676,51	32 000,00
10018 - TRVAUX GS COLUCHE	591 000,00	56 484,96	514 000,00
10030 - EQUIPEMENTS BÂTIMENTS SCOLAIRES	455 000,00	337 364,82	831 101,00
TOTAL EQUIPEMENTS SCOLAIRES	1 466 000,00	788 526,29	1 377 101,00
AUTRES BÂTIMENTS			
10006- BEA	580 000,00	578 674,30	4 303 000,00
10012 - PROJETS ET EQUIP CULTURELS	340 000,00	69 054,29	565 659,00
10013 - PROJETS ET EQUIP PETITE ENFANCE	117 993,00	43 026,94	126 326,00
10015 - PROJETS ET EQUIP TECHNIQUES	832 421,00	511 674,19	97 220,00
10016 - TRAV CHAUFFAGE BAT COMMUNAUX	70 000,00	43 852,98	46 000,00
10026 - TRAVAUX CL ELEPHANT	194 000,00	6 133,56	95 000,00
10035 - EQUIPEMENTS AUTRES BATIMENTS	-	-	1 277 249,00
TOTAL AUTRES BÂTIMENTS	2 134 414,00	1 252 416,26	6 510 454,00
Total	13 968 597,00	9 549 520,48	25 300 367,00

B) Les recettes d'Investissement exceptionnelles mais qui ont vocation à être augmentées :

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à 29 M€ dont les recettes réelles d'investissement pour **25 M€**.

Chapitre	BUDGET 2020	CA PREVISIONNEL 2020	PROPOSTION 2021
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONC	5 350 122,56	-	3 299 716,00
024 - PRODUITS DES CESSIONS	930 000,00	-	800 000,00
040 - OPER.ORDRE TRANS ENTRE SECTION	646 887,00	725 632,69	644 027,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RES	6 521 032,51	6 560 235,13	1 087 000,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	5 725 157,00	858 601,99	14 281 469,00
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 280 000,00	6 290 000,00	9 172 000,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	57 134,00	57 134,49	-
Total	25 510 333,07	14 491 604,30	29 284 212,00

Le financement principal de l'investissement est le chapitre des subventions qui représentent 56 % des recettes réelles d'investissement.

Le recours à l'emprunt est prévu pour 9,2 M€. Toutefois, comme les années précédentes et dans un souci constant d'optimisation des financements pouvant être obtenus, le montant emprunté en 2021 sera limité aux besoins réels de financement des projets, déduction faite des subventions, dont certaines très probables (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Dotation Politique de la Ville) qui interviendront dans les prochaines semaines.

Dès notification, une régularisation des inscriptions budgétaires sera proposée par décision modificative.

Ce budget est présenté de manière détaillée dans le document joint au présent rapport, il est conforme à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Il est équilibré à la somme de 60 466 320 € dont 31 182 108 € en section de fonctionnement et 29 284 212 € en section d'investissement.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2021, équilibré avec les écritures d'ordre à la somme de **60 466 320 €**
- **ADOPTE** l'ensemble des crédits au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et des opérations pour l'investissement, tel que présenté en annexe.

Pour faire suite à la présentation de M. Coquelet, M. le Maire souhaite ajouter quelques éléments :

Val-de-Reuil compte 4 budgets :

- « Réparations » dont 1,3 millions d'euros pour la piste d'athlétisme et 2 millions pour les bâtiments ;
- « Formation » : 1,4 millions d'euros ;
- « ANRU » : 14 millions d'euros (réhabilitation et renouvellement urbain) ;
- « Transition numérique et écologique » : 2,5 millions d'euros.

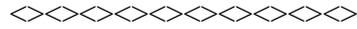
Il n'y a donc aucune autre possibilité dans le budget de la Ville.

D'autre part, lorsque le compte administratif et le budget sont présentés, ils le sont sur un principe de comparaison honnête avec 2020.

Enfin, la Ville se réendette sur un l'espace du mandat. Il y a donc également un budget à ne pas oublier : celui du remboursement. La promesse faite par le Conseil municipal est qu'à la fin du mandat la Ville sera moins endettée qu'au début. Ce ré endettement a pour but de

déclencher des opérations, provoquer des subventions, obtenir du renouvellement urbain les fonds qu'on attend.

Dernière chose : la Ville, avec l'aide de ses partenaires, fait l'essentiel de ses travaux, à partir de ses propres ressources majoritairement.



M. Balut prend la parole pour parler de l'actualité associative de la Ville. Aujourd'hui le mode associatif est frappé de plein fouet par la crise liée au Covid 19. En France, les associations ont subi 1.4 millions d'euros de pertes lors du 1^{er} confinement et en subiront au moins autant en 2021. On compte déjà 4 000 associations employeuses menacées de disparaître et plus de 30 000 au bord du dépôt de bilan. La France compte environ 1.5 million d'associations. Il est vrai que le Gouvernement a lancé le dispositif « France relance », un plan destiné à soutenir l'économie doté de 100 milliards d'euros dont 1 milliard d'euros dédié à l'économie sociale et solidaire. Dans ce 1 milliard d'euros, seulement 190 000 euros sont dédiés aux missions locales, à l'accompagnement des jeunes en service civique, et aux associations sportives. Il faut garder en tête le soutien nécessaire aux très petites et moyennes associations employeuses ou ne reposant que sur le bénévolat car elle constitue en tissu essentiel à la vitalité du territoire et au lien social. Depuis ces 20 dernières années un très grand nombre d'associations a rencontré une baisse des financements publics. À Val-de-Reuil, grâce à la volonté politique du Maire et de son équipe, les associations ont toujours été soutenues par la municipalité. Une aide indirecte est apportée par la mise à disposition de locaux, de matériel et de moyens de communication permettant de participer à la vie locale. La municipalité attribue également une aide financière pour le fonctionnement général.

Mme Dordain rappelle que les associations doivent tenir une Assemblée Générale et adopter un budget avant de présenter un dossier de demande de subvention. Cependant, la crise actuelle n'a pas permis à toutes les associations de tenir cette AG, qui bénéficient d'un délai de 36 mois supplémentaire. C'est pourquoi, ce soir, il est proposé de voter des comptes, basés sur les subventions versées en 2020, et qui permettront de ne pas pénaliser les associations.

Délibération N°04

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

M. Benoît Balut expose au Conseil municipal :

La Ville de Val-de-Reuil poursuit son engagement auprès de toutes les associations par la mise à disposition de locaux, de personnel, de matériel et de moyens de communication qui puissent leur permettre de participer à la vie locale par des actions qu'elles mènent sur le territoire de Val-de-Reuil.

En raison de la crise sanitaire, les associations sportives, culturelles et sociales disposent d'un délai légal de trois mois supplémentaires pour tenir leur Assemblée générale (ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020). Pour ne pas les mettre davantage en difficulté et assurer leur besoin de trésorerie, **il est proposé au Conseil Municipal d'octroyer dès à présent 100 % du montant de la subvention 2020 pour les subventions ne dépassant pas 5 000 euros et 30% pour toutes celles allant au-delà.** La Ville entend par cela affirmer **son plein soutien permanent au tissu associatif**, primordial en tout temps, indispensable dans les périodes plus compliquées.

Le solde des subventions sera attribué par des versements complémentaires, lors des séances du conseil municipal à venir, ce qui permettra de suivre plus finement les demandes de subvention qui sont actuellement instruites par les services municipaux. Les subventions exceptionnelles seront traitées lors du prochain conseil municipal.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Par 29 voix POUR

Et 3 ABSTENTIONS (M. Balut, M. Lecerf et Mme Vincent devant s'abstenir en raison de leur appartenance au bureau d'une association concernée par l'attribution d'une subvention)

- **ATTRIBUE** les subventions aux associations conformément au tableau ci-après ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021

SUBVENTIONS ORDINAIRES	Attribué pour 2020	Acompte Février 2021
- Associations Culturelles		
Théâtre de l'Arsenal	580 000,00	174 000,00
Factorie – Maison de Poésie	20 000,00	6 000,00
Pour faire briller les étoiles	80 000,00	24 000,00
Compagnie Beau Geste	30 000,00	9 000,00
Jumelage Val-de-Reuil / Ritterhude	15 000,00	4 500,00
AVEC	8 400,00	
Danthiady	2 000,00	2 000,00
Lire et faire lire (<i>demande réduite à 350 euros</i>)	500,00	350,00
Dansal Breizhat	500,00	500,00
TOTAL	736 400,00	220 350,00

-Associations sportives -

VRAC	38 000,00	11 400,00
FCVR (anciennement ASVVP)	24 000,00	7 200,00
Entente Val de Reuil/Louviers Handball (EVDRL HB)	21 000,00	6 300,00
Badminton (BVRL)	14 000,00	4 200,00
Détente Basket Val – de Reuil (DBVR)	13 000,00	3 900,00

Le CDA27 a organisé, **le vendredi 14 février 2021**, un meeting national d'athlétisme.

La Ville de Val-de-Reuil a été sollicitée pour la mise à disposition de l'installation, des personnels municipaux (préparation de la salle, gestion de la sécurité incendie), ce qui représente une contribution indirecte estimée à 20 000 euros, mais également pour l'octroi d'une subvention de 10 000 euros.

Le Conseil Départemental de l'Eure, le Conseil Régional de Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure ont été également appelés par le CDA27 à contribuer au financement de cet évènement.

Dans ce cadre, une convention sera conclue avec le Comité Départemental d'Athlétisme afin de préciser les engagements de chacune des parties.

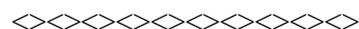
Pour ce qui concerne la Ville, les éléments suivants devront impérativement figurer dans la convention à intervenir :

1. La mention de Val-de-Reuil dans la dénomination officielle du meeting, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres communes accueillant de tels évènements ;
2. Le caractère forfaitaire de la subvention attribuée ;
3. L'affichage de la participation financière de Val-de-Reuil en tenant compte de la subvention directe, mais aussi des coûts indirects en tant qu'apport en nature ;
4. La durée de validité de la convention jusqu'au 31 juillet 2021, en cas de report.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention forfaitaire de 10 000 euros au Comité Départemental d'athlétisme pour sa participation au financement du Meeting National d'Athlétisme de l'Eure du 14 février 2021 ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Convention de partenariat



Délibération N°06

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA COMPAGNIE BEAU GESTE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal,

Il y a 40 ans, en 1981, un collectif de sept danseurs, issus du Centre National de Chorégraphie dirigé alors par Alwin Nikolaï's, se réunit à Darnétal pour créer la compagnie Beau Geste mais ignore encore qu'il

trouvera refuge peu de temps après **sur une petite île de notre territoire**. Dominique Boivin, en est le Directeur Artistique **et installe la compagnie à Val-de-Reuil**.

En 1997, la Ville de Val-de-Reuil inaugure le « Dancing » sur l'île du roi et le confie à la compagnie pour permettre la poursuite du travail artistique. Base arrière et soutien, la Ville de Val-de-Reuil a permis à la compagnie de connaître le succès, les tournées à l'étranger, et l'aventure artistique. Au second semestre 2021, l'ensemble du parcours et du travail accompli sera présenté au travers d'un événement « Beau Geste fête ses 40 ans ! ».

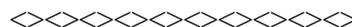
Par délibération de janvier 2017, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec la compagnie dans le but **d'organiser les engagements communs et de préciser les moyens matériels et financiers que la Ville consacre chaque année à son fonctionnement, notamment par une subvention annuelle et la mise à disposition de locaux municipaux**.

Cette convention est arrivée à échéance en décembre 2019. L'année 2020 ne permettant pas d'élaborer l'entièreté du dossier compte tenu de la crise sanitaire, il avait été proposé au Conseil Municipal de proroger cette convention d'un an une première fois. Aujourd'hui, l'Etat au travers de la DRAC, reconnaissant la qualité du travail engagé par la compagnie, souhaite établir une convention Etat – Région – Département – Ville - Compagnie Beau Geste à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de **proroger une seconde fois pour une année la convention initiale**, délai permettant aux cinq partenaires de formaliser leur engagement et celui de la Ville pour les années à venir.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention entre la Ville de Val-de-Reuil et la Compagnie Beau geste.



Délibération N° 07

CULTURE – BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE PRET – SIGNATURE D'UNE CONVENTION.

Mme Aurélie Lefebvre expose au Conseil municipal,

La Médiathèque de Val-de-Reuil est reconnue pour la qualité de son fonds documentaire avec 62 000 ouvrages (livres, magazines, CD, DVD...), son

accueil et les activités qu'elle propose tout au long des saisons, aux enfants comme aux adultes. **Plus de 3500 personnes y sont abonnés.**

Elle accueille aussi l'ensemble des classes maternelles et élémentaires de la Ville. Des centaines d'étudiants viennent y travailler au sein de l'espace numérique qui leur est dédié. **C'est un lieu de culture et de connaissance très apprécié bien au-delà des limites communales.**

Depuis le début de cette crise sanitaire, il y a bientôt un an, la Médiathèque a su s'adapter en proposant, **sur les réseaux sociaux de la commune, des lectures de contes et des activités ludiques.** Elle s'est aussi transportée au cœur de la ville l'été dernier grâce au **BiblioGoupil jusqu'à la Grosse Borne** pour proposer à la lecture des plus jeunes des dizaines d'ouvrages.

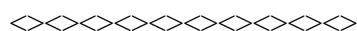
Son système de « drive » a aussi permis à des centaines de lecteurs de poursuivre les retraits et dépôts de livres durant les périodes de confinement total ou partiel, et un portage à domicile pour les seniors ou les personnes fragiles est régulièrement mis en place.

Pour continuer de proposer le meilleur des ouvrages aux habitants, la Ville propose de signer **une convention** pour trois ans, renouvelable, avec la **Bibliothèque Départementale de Prêt** qui constitue un réseau des professionnels de la lecture publique dans l'Eure. Son premier défi est de lutter contre les fractures sociale, territoriale et numérique, et ainsi faire reculer l'illettrisme. Cette convention permettra à la Médiathèque et à ses lecteurs de **bénéficier gratuitement dans la grande majorité des cas, d'un plus grand panel de supports, de formations des agents, de ressources numériques, d'expositions, spectacles et concerts, de musique en streaming** et même des subventions pour des travaux internes.

Cela participera au nouveau projet culturel et éducatif de la Médiathèque Le Corbusier actuellement en réflexion par les services municipaux pour l'année 2021. La Ville s'engage notamment à acquérir dans le même temps plus de 30 000 euros d'ouvrages dès 2021. Pour rappel, ce sont déjà près de 28 000 euros qui avaient déjà été investis en ce sens en 2020.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Ville de Val-de-Reuil et la Bibliothèque Départementale de Prêt de l'Eure.



Délibération N°08

JUMELAGES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS DE JUMELAGES RITTERHUDE-VAL-DE-REUIL ET WORKINGTON-VAL-DE-REUIL.

Mme Jeanne Pouhé expose au Conseil municipal,

Consécutivement aux élections municipales du 15 mars 2020 et à l'installation du Conseil municipal lors de la séance du 26 mai 2020, il convient de désigner les représentants appelés à siéger au sein des associations de jumelages Ritterhude-Val-de-Reuil et Workington-Val-de-Reuil.

L'Association de Jumelage Ritterhude - Val-de-Reuil œuvre sur le territoire de la commune depuis 1989, celle de Workington - Val-de-Reuil depuis 2010.

Ainsi depuis plus de 32 ans pour l'une et 11 ans pour l'autre, conformément à leurs objets, elles favorisent la rencontre entre les habitants, les institutions locales de Val de Reuil, de Ritterhude et de Workington pour développer les échanges interculturels et encourager les liens d'amitié, elles œuvrent à la mise en place d'échanges intercommunaux dans un souci d'union et de compréhension mutuelle et développent le respect d'autrui au travers d'une meilleure appréhension de nos ressemblances et de nos différences.

Ce sont, ainsi, des milliers de jeunes rolivalois qui ont pu découvrir l'Europe, ses coutumes et ses cultures, grâce à l'engagement sans faille de Mme Françoise Ozeel et M. Bernard Beaufrère pour l'association de Ritterhude, et, Mme Concepcion Barbosa et M. Rémy Lebrun, pour celle de Workington, qui furent et demeurent les vrais artisans, piliers, pierres angulaires des belles amitiés nouées avec nos jumelles.

Selon l'article 4 de ses statuts, l'association de Jumelage Ritterhude -Val-de-Reuil se compose de quatre collègues. Le premier d'entre eux - Collège A : Membres de droit - prévoit outre la nomination de M. le Maire, la nomination de six membres du Conseil Municipal.

Selon l'article 4 des siens, l'association de Jumelage Workington -Val-de-Reuil se compose de trois collègues. Le premier d'entre eux - Collège A : Membres de droit - prévoit outre la nomination de M. le Maire, la nomination de trois membres du Conseil Municipal et d'un représentant du Conseil Municipal des Jeunes.

La liste des représentants est proposée comme suit :

- M. le Maire, membre de droit
- Mme Jeanne Pouhé

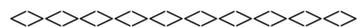
- Mme Stéphanie Rousselin
- M. Benjamin Marc
- M. Baptiste Godefroy
- Mme Tanja Güth
- M. Ayoub Sabiri

Dans les prochaines semaines, ces associations vont proposer une nouvelle organisation ; une nouvelle association sera créée regroupant l'ensemble des associations de jumelages de notre ville : **le Comité Rolivalois des Jumelages**. Composé de plusieurs commissions, dont chacune aura prioritairement en charge les relations entre notre Ville et l'une de nos Villes jumelles, ce regroupement permettra **d'unifier et de fédérer** l'ensemble des actions : les accueils de nos amis comme les voyages de rolivalois vers Ritterhude, Stzum, Workington et Danthiady, et, ainsi, développer encore les relations qui, en ces temps de crise sanitaire, se poursuivent grâce aux visioconférences.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de la représentation du Conseil municipal pour siéger au sein des associations de jumelage.

M. le Maire résume donc en expliquant que les associations de jumelages doivent dans un premier temps se dissoudre. Pour cela des élus sont nommés au sein des associations de jumelage Workington et Ritterhude, puis le bureau votera la dissolution des associations. Après cela, un comité rolivalois des jumelages sera créé et des membres seront nommés. Chaque élu peut évidemment se faire connaître s'il souhaite intégrer le Comité.



Délibération N°09

AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT « BOITES AUX LETTRES » AVEC L'ASSOCIATION LES PAPILLONS

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal,

Dans un contexte sanitaire difficile, engendrant des difficultés au sein des familles les plus fragiles (chômage, isolement, promiscuité...), **il paraît plus que nécessaire d'être à l'écoute de notre jeune public ;**

L'association Les Papillons a pour objectif de **s'adresser aux enfants victimes de tout type de maltraitance** (harcèlement scolaire, cyber harcèlement, violences scolaires et familiales, abus sexuels, viols...) et d'apporter au plus vite une réponse à la situation. Elle est conventionnée et subventionnée par l'Etat avec le soutien des ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports ainsi que des Solidarités et de la Santé. Elle met concrètement à disposition des enfants, sur l'ensemble du

territoire national depuis 2019, **des boîtes aux lettres leur permettant d'écrire leur indicible**. Les boîtes aux lettres « Papillons » sont installées dans des structures de loisirs, clubs de sports et écoles, afin que des enfants victimes, des proches ou encore des témoins, puissent **y glisser un petit mot en toute discrétion, lorsqu'il est difficile ou impossible de se confier à un adulte, par peur, par honte ou par sentiment de culpabilité**. Ces boîtes aux lettres ont fait leur preuve sur le territoire et de nombreux cas de maltraitance ont pu être décelés et des solutions apportées aux enfants ;

Il est proposé à la ville de signer une convention avec l'association pour permettre la mise en place de l'action sur notre territoire. **7 structures d'accueil de loisirs primaires en lien avec les écoles ainsi que la médiathèque ont été identifiées** mais ce projet pourra s'étendre à d'autres lieux si la commune le souhaite. Des affiches contenant un QR code permettant d'envoyer un message pourront être disposées dans d'autres lieux accueillant du public (collèges, lycées, MJA, cyber base...).

La Ville s'engage à définir les lieux et installer les boîtes, communiquer et informer les enfants et les familles de la mise en œuvre du dispositif avec l'association. Cette dernière s'engage à fournir les boîtes et assurer le relevé hebdomadaire puis le suivi des mots déposés. Elle n'interviendra pas directement auprès des enfants mais assurera le relais et informera les services et structures compétentes selon les situations ;

La Ville de Val-de-Reuil sera la **première commune de l'Eure à conventionner avec l'association** pour développer ce projet sur son territoire. Cette action pourra débuter le 1^{er} mars 2021.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association Les Papillons.
- **APPROUVE** le lancement de l'opération et la mise en place des boîtes à partir du mois de mars 2021



Délibération N°10

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE L'EURE POUR LA PRESTATION DE SERVICE DES ACCUEILS PERISCOLAIRES INTEGRANT LE PLAN MERCREDI ET PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS DES CERFS-VOLANTS

Mme Catherine Duvallet expose au Conseil municipal,

La Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure intervient financièrement auprès de la commune dans le cadre d'un partenariat institutionnel pour la politique familiale principalement par le biais des prestations de service (Ps) portant sur l'accueil collectif de jeunes enfants (modes de gardes) et sur l'accueil de loisirs (temps libre / enfance-jeunesse).

Par délibération n°10 du 25 novembre 2019, le Conseil municipal, à l'unanimité, a :

- Autorisé M. le Maire ou son représentant à signer le **projet éducatif global territorial (PEGT) pour une durée de 3 ans** à compter de la rentrée scolaire 2019 avec la préfecture de l'Eure, la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) et la Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- Approuvé l'**adhésion à la charte qualité « Plan mercredi »** élaborée par l'Etat et la Caisse d'allocations familiales pour les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) ;
- Autorisé M. le Maire ou son représentant à signer une nouvelle **convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Eure bonifiant la prestation de service des ALSH dans le cadre du « Plan mercredi »**.

Par courrier en date du 21 décembre 2020, la CAF est revenue vers la Ville pour lui proposer la **signature d'un avenant à la convention** susnommée précisant notamment la période prise en compte pour la bonification de la Ps des ALSH dans le cadre du « Plan mercredi » et du label « qualité ».

Comme pour les autres contrats, il y est également précisé les modalités d'intervention et de versement des aides accordées par la CAF (mode de calcul de la Ps, etc.) ainsi que les pièces justificatives (comptes de résultats, bilans annuels...) que les services de la Ville doivent fournir.

Dans le même temps, la CAF a accepté, consciente de l'intérêt d'un tel projet, **de participer au financement du nouveau centre de loisirs des Cerfs-Volants qui sera accolé à la nouvelle École Victor Hugo :**

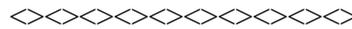
- Versement d'une subvention de 258.000 € ;
- Un prêt à taux zéro de 172.000 € remboursable en 5 ou 10 annuités (les termes définitifs restant à définir).

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la présente délibération et les engagements réciproques précisés dans l'avenant à la convention d'objectifs et de financement proposé par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure pour la prestation de service des Accueils de

loisirs sans hébergement (ALSH) périscolaires avec intégration du Plan Mercredi ;

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cet avenant pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2021 et les éventuels actes suivants par lesquels d'autres modifications seraient à apporter à la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Val-de-Reuil et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure ;
- **APPROUVE** cette délibération et les engagements réciproques dans le financement de la nouvelle école et du nouveau centre de loisirs, précisés dans la convention d'autorisation de programme proposée par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer cette convention entre la Ville de Val-de-Reuil et la Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Eure ainsi que ses annexes et les éventuels avenants pouvant suivre.



Délibération N°11

IMMOBILIERE BASSE SEINE (IBS) – GARANTIE D'EMPRUNT DE L'OPERATION RESTRUCTURATON DE LOCAUX EN 17 LOGEMENTS (contrat n° 111473).

M. le Maire expose au Conseil municipal :

Par courrier du 6/01/2020, IBS a sollicité la commune pour garantir un emprunt pour la restructuration de locaux en 17 logements avec un accès PMR situés rue des compagnons et rue Musarde.

L'emprunt sera effectué auprès de la caisse des dépôts pour un montant de 780 345 € à la hauteur de 10 %.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal

- **VU** les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;
- **VU** l'article 2298 du Code civil ;
- **VU** le Contrat de Prêt N°111473 en annexe, signé entre Immobilière Basse Seine ci-après l'emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE :**

Article 1 :

D'accorder sa garantie à hauteur de 10,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 780 345 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 111473 constitué de 1 Ligne du Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

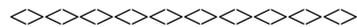
La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.



Délibération N°12

FONCIER – CLASSEMENT DE LE DOMAINE PUBLIC DE ROUTES – APPROBATION.

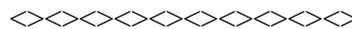
M. Christian Avollé expose au Conseil municipal :

Lors de la construction de la ville, l'Etat, par le biais la société d'économie mixte SEMEDE devenue EAD, a réalisé l'aménagement du réseau de voiries primaires (routes et chaussées). Si la plupart des terrains ont été rétrocédés et classés dans le domaine public, ce n'est pas le cas de certaines emprises de la chaussée de Ritterhude et de la route de Louviers qui sont restées propriétés de l'Etat. Afin de régulariser la situation, l'Etablissement Public Foncier de Normandie, qui gère les biens d'Etat, propose une rétrocession à l'euro symbolique des parcelles mentionnées dans l'avis des Domaines qui est annexé à la présente délibération, pour un total de 21 165m². **Il est proposé de classer ces espaces dans le domaine public communal.**

En outre, vous avez délibéré en juillet dernier pour autoriser la vente d'un terrain communal au Foyer Stéphanois et permettre **la construction de 27 pavillons en accession à la propriété entre le Centre de Formation des Apprentis (CFA) et l'école Coluche**. Cette opération nécessite de céder deux emprises de 220m² à prendre sur les parcelles CN 119 et 120 pour agrandir de 3m environ la profondeur des terrains et constituer un alignement cohérent. Afin de favoriser l'opération, le service des Domaines a estimé ces parcelles à 5€/m². Il est donc proposé de les acheter à l'EPF Normandie puis de les revendre au même prix au Foyer Stéphanois.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la rétrocession à l'euro symbolique et le classement dans le domaine public communal des parcelles visées dans l'avis des domaines, à l'exclusion de deux emprises mentionnées ci-dessous ;
- **APPROUVE** l'achat des deux emprises de 220m², à prendre sur les parcelles CN119 et 120, pour un cout total de 1100€.
- **AUTORISE** la revente au bénéfice du Foyer Stéphanois des deux emprises de 220m², à prendre sur les parcelles CN119 et 120, pour un montant total de 1100€.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les actes administratifs de vente.



Délibération N°13

CONVENTION DE SUBVENTION CITE DE L'EMPLOI - PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LA VILLE DE VAL-DE-REUIL

M. Lahsaine Aït Baba expose au Conseil municipal :

Un récent diagnostic établi par le service emploi de la ville de Val-de-Reuil sur la population Rolivaloise fait apparaître **la fragilité d'une partie de ces concitoyens**.

Ces dernières années une dynamique créatrice d'emplois.

Val-de-Reuil rend compte d'un tissu industriel fourni. Le taux de création d'entreprise est supérieur d'1/3 à la moyenne départementale. C'est un bon indicateur de la dynamique entrepreneuriale locale.

Au total, sur la période (2016-2019) le nombre d'entreprises est passé de 294 à 314 soit une hausse de 6.80 % et le nombre de salariés sur la

commune de 8607 à 10171 (+1564) soit +18.17% de Mars 2016 à juin 2019.

La comparaison des chiffres-clés du marché du travail (Source Pôle emploi Normandie entre 2016 et 2019) permet de mieux qualifier et de souligner la qualité des politiques de l'emploi et du développement économique mises en œuvre sur la commune depuis 2002.

Fin juin 2019, à Val de Reuil, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans aucune activité (Cat.A) s'établit à 985. Ce nombre diminue de 18.12% sur 40 mois, soit -218 personnes de Mars 2016 à Juin 2019.

Toujours fin juin 2019, le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories confondues Cat. ABC (nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans aucune activité + nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et ayant exercé une activité réduite), s'établit à 1710 personnes diminuant de 6.19% sur ces mêmes 40 mois. La demande d'emploi indemnisable baisse elle aussi de 6.19%, passant de 1823 personnes à 1710.

Le profil des emplois créés sont relativement qualifiés (production pharmaceutique, ingénierie, nouvelles technologies).

Mais les secteurs de la logistique et de l'hôtellerie (zone des Clouets), se sont fortement développés au cours de cette période.

Mais qui ne bénéficie pas assez aux Rolivalois.

Ces très bons chiffres doivent être corrélés à la baisse des *actifs ayant un emploi* et à l'augmentation récente des mises en fin de contrat et en chômage partiel. Cela signifie qu'en termes d'emplois, comme au niveau national, la dynamique locale ne protège pas des mutations économiques et sanitaire en cours.

Ainsi, la zone d'emplois a probablement détruit le même type d'emplois qu'au niveau national, faiblement qualifiés et fragiles face à la récente crise de la COVID 19 que nous traversons.

Le niveau de qualification des rolivalois est relativement faible, 75% niveau 5 et infra 5 (c'est-à-dire CAP/ BEP et moins). Ils accèdent essentiellement aux emplois locaux peu qualifiés.

Les rolivalois sont parmi **les populations les plus fragiles** du Département :

- 43% des familles allocataires disposent de faibles ressources (31 % au niveau départemental) ;
- 69% des ménages bénéficient d'aide au logement (46% sur le département) ;
- 17% des ménages sont allocataires du RSA (6% sur le département) ;
- Les familles monoparentales, 21.4%, sont les plus concernées par ces situations de précarité ;
- La part des prestations dans les revenus des foyers est plus de 3 fois supérieure à la moyenne départementale.

Cependant, Val-de-Reuil a su aussi créer des emplois qui résistent mieux à ce contexte ou qui en ont été exemptés (fonction publique, logistique, industrie à forte valeur ajoutée).

Cette structure de l'emploi sur le territoire explique notamment une relative vulnérabilité et une véritable fragilité sociale face aux aléas économiques dans un contexte de précarité économique forte.

UN TERRITOIRE DANS LEQUEL L'ETAT SOUHAITE S'INVESTIR FORTEMENT

L'ensemble de ces éléments s'ajoute au fait que Val-de-Reuil est considéré comme un territoire en expansion laissant prévoir des changements sociodémographiques d'ici 2023, accompagné par le renouvellement urbain.

Et que si par le passé, les acteurs publics et notamment les politiques de cohésion urbaine pour la ville en termes d'actions favorisant le retour en emploi ont le plus souvent suivi une logique d'offre visant des bénéficiaires au sens large, nous nous accordons à penser aujourd'hui qu'une approche beaucoup moins orientée par l'offre et plus tirée par la demande rencontrera beaucoup plus son public et que **notre Ville sur ces questions d'employabilité des publics éloignés de l'emploi représente une opportunité d'expérimentation forte pour l'Etat.**

C'est dans ce cadre que l'Etat souhaite **la création d'une Cité de l'emploi** sur la commune afin d'expérimenter une organisation des interventions coordonnée au niveau territorial avec une impulsion et un portage par le préfet de département.

Les acteurs de l'emploi agissent, les dispositifs existent mais la coordination manque pour atteindre tous les publics. Cette impulsion va dans le sens d'une action en réseau efficace, ce dont le territoire a plus encore besoin suite à la crise de la covid-19.

Enjeux et finalités (Objectifs) :

- Privilégier une approche partant des publics prioritaires en cherchant à adapter les solutions en conséquence ;
- Passer d'une logique de dispositifs à une logique de parcours en prévenant les risques de rupture.
- Incrire les bénéficiaires dans une logique de sorties positives
- Faire advenir un ensemble, la Ville de Val-de-Reuil, visant à la complémentarité et à la coordination qui ne se substitue pas à l'existant.

Le périmètre proposé est donc prioritairement celui du quartier prioritaire politique de la ville aux données démographiques et sociales tendues et qui connaît un besoin de coordination des acteurs compétents dans le domaine de l'emploi.

Cette cité de l'Emploi s'intéressera au retour en emploi de trois publics cibles invisibilisés :

- Les publics qui ne disposent d'aucune formation, ou d'une formation inférieure au baccalauréat. Notamment les jeunes qui ne sont inscrits dans aucun des dispositifs existants et pour lesquels la crise de la covid-19 a accentué l'exclusion non seulement de l'emploi et des formations mais les a même, pendant plusieurs mois, enfermés dans leur environnement immédiat.
- Les jeunes, jusqu'à 30 ans, ayant une formation baccalauréat et au-delà, mais sans emploi. Nous devons mieux les accompagner vers l'emploi, sans quoi ils quitteront la commune.
- Les familles monoparentales qui cumulent les facteurs d'exclusion. Celles-ci nécessitent un accompagnement personnalisé, qui ne peut se faire sans la coordination des bons acteurs.

Partenaires

Cette expérimentation doit permettre d'aboutir à terme à un partenariat élargi impliquant **l'ensemble des partenaires concernés par ces problématiques** dont les premiers sont l'État, les opérateurs de l'emploi et les associations du territoire.

Modalités de mise en place

La mise en place de cette Cité de l'emploi nécessitera les différentes phases de conception suivantes :

Etape 1 : Elaboration d'un diagnostic socio-économique partagé avec l'ensemble des acteurs locaux, associatifs, économiques et institutionnels.

Etape 2 : Définition d'une stratégie d'interventions partenariales, c'est-à-dire définir des objectifs opérationnels pour chacun des partenaires.

Etape 3 : Rédaction d'un plan d'actions expliquant les objectifs, le coût, les modalités d'accompagnement des publics et d'évaluation de l'action.

Etape 4 : Identification des publics cibles et mise en application des objectifs opérationnels par constitution de cohorte d'accompagnement.

Etape 5 : Mise en œuvre de l'ingénierie partenariale et des parcours individuels de retour vers l'emploi en évitant les ruptures de parcours.

Etape 6 : Evaluation en se rapportant aux objectifs définis en fonction des critères partagés des partenaires et modélisation de la démarche Rolivaloise.

La participation financière de l'Etat

L'Etat par le biais de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) financera l'ingénierie de projet à compter du 1^{er} janvier 2020 à hauteur de 100k€ (renouvelables) pour la 1^{ère} année. Cette subvention est destinée, entre autres, au financement du recrutement du coordonnateur de la démarche. Elle peut également financer des actions spécifiques définies et validées par le comité de pilotage de la démarche Rolivaloise.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la démarche Cité de l'Emploi ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à désigner un coordonnateur de la « Cité de l'Emploi » au sein des services municipaux de la commune dont le profil correspond aux prérequis demandés par les services de l'Etat ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à une demande de subvention auprès des services de l'Etat concernant la démarche Cité de l'Emploi ainsi que l'ensemble des actes afférant à la démarche.

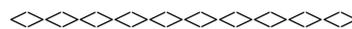
Mme Altuntas souhaite savoir par qui est managée le dispositif « Cité de l'emploi », par un Comité de Pilotage ou par l'Etat ?

M. Ait Baba répond que c'est M. le Préfet, membre du CoPil, qui pilote le projet.

Mme Altuntas s'interroge sur un éventuel retour d'expérience de projet ayant déjà débuté.

M. le Maire répond que Val-de-Reuil fait partie des 28 premières Villes bénéficiant du dispositif. Comme dans d'autres dispositifs, nous avons le soutien de l'Etat à travers la participation de la CAF, de Pôle Emploi, la présidence de M. le Préfet. La Ville devra être active et force de propositions pour que le CoPil valide les actions imaginées à travers le CCAS et le service emploi.

L'intérêt est d'avoir des subventions, de faire converger tout le monde, de pouvoir mener des actions en faveur de la baisse du taux de chômage sur la Ville. Il s'agit donc de faire converger les forces grâce à une présence très forte de l'Etat.



Délibération N°14

TABLEAU DES EFFECTIFS – ACTUALISATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois permanents de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Les emplois permanents des Collectivités Territoriales sont, conformément aux termes de l'article 3 de la Loi du 13 juillet 1983 (titre I du statut général des fonctionnaires) occupés par des fonctionnaires, sauf dérogation prévue par une disposition législative.

Dans la continuité de la réalisation du tableau des effectifs, il a été constaté des modifications du tableau intervenues suite à des départs à la retraite et des changements de filières.

Par ailleurs, sur proposition de leur hiérarchie et de M. Le Maire, la commission administrative paritaire du Centre de Gestion du 20 janvier

2021 a validé l'avancement de grade au titre de la promotion interne de plusieurs agents de la Ville.

- **Modifications du tableau des effectifs suite au départ à la retraite d'un agent :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/01/2021	Agent de maîtrise principal	Adjoint administratif
01/03/2021	Educateur principal de jeune enfant	Auxiliaire puéricultrice principal 2eme classe

- **Modifications du tableau des effectifs suite à changement de filière :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/03/2020	Adjoint technique principal 2eme classe	Adjoint administratif principal 2eme classe

- **Modifications du tableau des effectifs suite à avancement de grade :**

Date d'effet	Ancien grade	Nouveau grade
01/03/2021	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial
01/03/2021	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
01/03/2021	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise
01/03/2021	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise
01/03/2021	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise
01/03/2021	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise
01/03/2021	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Agent de maîtrise

